

Réforme de la CMCD

Etat des travaux au 13 décembre 2019

Rappels du cadre

1. Commande politique = proposer une réforme de la CMCD avec 3 objectifs :
 - Simplification réglementaire et administrative,
 - Retour au sens initial (structuration et valorisation des clubs),
 - Lisibilité du dispositif et renforcement du rôle des territoires.

2. Méthode =
 - modifier la CMCD nationale,
 - proposer, pour le niveau territorial, les grands principes de fonctionnement permettant de fixer un cadre coordonné et homogène, au sein duquel les territoires iraient piocher en fonction de leurs spécificités et politique territoriale. Pas d'obligation réglementaire imposée par la FFHandball.

CMCD nationale

Objectif = nouvelle CMCD Nationale dès 2020-21

Planning = vœu réglementaire à présenter au CA des 13-14 mars 2020 puis à l'AG d'avril 2020 pour application immédiate la saison suivante

Méthode souhaitée par Joël Delplanque = soumettre au vote 2 options alternatives

Option 1 « la continuité »

- suppression des seuils de ressources,
- conservation du socle de base avec les 3 domaines (sportif, technique et école d'arbitrage),
- ajout d'un domaine « dirigeant », avec au minimum 2 dirigeants formés ayant une attestation de suivi de module,
- sanctions graduées en fonction du nombre de domaines non remplis dans le socle de base (cf nouvelle grille en cours d'adoption par le CA).

Option 2 « l'évolution »

- suppression des seuils de ressources,
- modification des domaines dans le socle de base :

Suppression	Maintien	Ajout
<p>Domaine sportif → le cas échéant, sera pris en compte au niveau territorial</p> <p>Domaine technique → l'enjeu n'est plus le contrôle 1 fois par saison, mais de s'assurer que l'encadrement des matchs officiels se fait par des personnes qualifiées. Sont déjà contrôlées les FDME de D1 M et F, D2 M et F, N1M et, à compter de 2020-21, U18M et U17F.</p>	<p>Domaine école d'arbitrage → pas de changement par rapport à 2019-20 car continuité de la réforme.</p>	<p>Domaine « compétences » → il s'agit d'encourager les acteurs du club à s'engager dans des parcours de formations offerts par la nouvelle architecture.</p> <p>Introduction progressive de ce domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - période transitoire (1, 2 ou 3 saison) : disposer d'un nb minimum de bénévoles ou personnes indemnisées du club (dirigeants, éducateurs, arbitres, OTM) inscrits dans les formations ITFE / IFFE, - à terme : imposer un nb de personnes titulaires d'une certification fédérale.

- maintien des sanctions graduées en fonction du nombre de domaines non remplis dans le socle de base (contrôle au 31 mai),
- création d'un bonus incitatif valorisant les clubs : par exemple pour ceux respectant la CMCD dès la fin février année N, un bonus de 1 point serait automatiquement acquis pour le contrôle en année N+1. Ainsi, si jamais le club ne respecte pas un domaine en N+1, au lieu d'être sanctionné de -3 points, il ne perdrait que 2 points.

CMCD territoriale

Objectif = donner aux territoires la possibilité d'adapter leurs CMCD territoriales pour 2021-22

Planning =

- CA de mars 2020 et AG d'avril : présentation des grandes orientations de la FFHandball
- AG octobre 2020 : présentation des directives finalisées
- AG territoriales d'avril – juin 2021 : adoption des évolutions réglementaires (le cas échéant)

Méthode = définir un cadre et une méthodologie identiques, permettant ensuite des déclinaisons par tiroirs. Faire confiance à la responsabilisation des territoires pour être au plus près des enjeux de structurations de leurs clubs.

Il s'agirait de procéder par étape successive :

étape	thème	critères possibles (pouvant être panachés)	
1	catégoriser les clubs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ nb d'équipes (par niveau de jeu) ➤ nb de licenciés ➤ données démographiques ➤ autres 	
2	définir l'approche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ atteinte un nb minimal de points ➤ respecter des seuils minima ➤ autres 	
3	cibler les éléments structurants (=domaine)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ sportif (nb d'équipes) ➤ diplômes / formation des entraîneurs ➤ nouvelles pratiques ➤ arbitrage ➤ gouvernance* ➤ autres 	* par exemple : mixité dans les instances dirigeantes du club ou l'encadrement des équipes ; implication du club dans les commissions ou instances territoriales ; professionnalisation de l'encadrement du club, etc
4	évaluer / valoriser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ respect des obligations (points / seuils) ➤ mise en pratique, taux de transformation ➤ valorisation de la saison N = bourse de points acquise pour N+1 ➤ autres 	
5	le cas échéant, sanctionner	<ul style="list-style-type: none"> ➤ retrait de points saison suivante N+1 ➤ 1 licence B/C/D en moins autorisée sur FDME en N+1** ➤ autres 	** exemple du football

Plusieurs exemples de dispositifs déjà mis en place par certains territoires viendraient illustrer les bonnes pratiques possibles.